



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ESSONNE

Association Loi 1901

Siège social : 10 bis square Lamartine
91000 EVRY

Exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ESSONNE
 Association Loi 1901
 Siège social : 10 bis square Lamartine
 91000 EVRY

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Essonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 792 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 808 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 768 sur 809 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 13 752,53 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans des comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 11 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'ESSONNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 292	2 292			Fonds propres (avant affectation)	328 229	340 311
Terrains					Report à nouveau	3 338 841	3 480 119
Constructions					Résultat de l'association	-224 505	-232 714
Matériels d'activités	746	746			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	19 298	15 990	3 307	5 583	Total	3 442 565	3 587 716
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	22 336	19 029	3 307	5 583	Provisions pour charges	19 372	17 483
					Total	19 372	17 483
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 456		3 456	4 041	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	12 820	3 000	9 820	4 632	Fournisseurs	3 680	3 588
Comptes courants OCCE				93	Dettes fiscales et sociales	15 784	8 223
Autres créances (dont erreurs débitrices)	23 833		23 833	10 150	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	3 440 472		3 440 472	3 592 532	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	77	600
Charges constatées d'avance	592		592	579	Produits constatés d'avance		
Total	3 481 171	3 000	3 478 171	3 612 027	Total	19 542	12 411
TOTAL	3 503 507	22 029	3 481 479	3 617 610	TOTAL	3 481 479	3 617 610

AD OCCE DE L'ESSONNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 948 623	2 076 564
Ventes de produits	2 699 283	2 606 835
Prestations de service et animations	1 257 988	860 985
Subventions d'exploitation	1 338 922	1 173 256
Dons et Mécénat		
Contributions financières	376 179	243 780
Autres produits	7	15
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	7 621 002	6 961 434
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 568 609	1 638 539
Variation des stocks de fournitures à céder	585	663
Autres achats et charges externes	5 920 986	5 006 597
Aides financières	110 110	96 600
Impôts et taxes	6 748	1 406
Salaires	31 289	28 840
Charges sociales	11 102	10 238
Cotisations reversées	161 825	386 624
Autres charges		
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	67 597	77 829
Dotations aux dépréciations et provisions	4 889	1 895
Report en fonds dédiés		
Total	7 883 741	7 249 229
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-262 738	-287 795
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	49 997	5 298
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	49 997	5 298
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	49 997	5 298
RESULTAT COURANT (I + II)	-212 741	-282 497
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	95 427	154 789
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	95 427	154 789
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	107 191	105 006
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	107 191	105 006
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-11 764	49 783
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-224 505	-232 714
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	18 000	
Bénévolat	473 660	441 733
Total	491 660	441 733
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	18 000	
Personnel bénévole	473 660	441 733
Total	491 660	441 733

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DE L'ESSONNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 481 478,81 €	3 617 609,80 €
Résultat de l'exercice :	-224 505,23 €	-232 714,06 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	808	809
dont coopératives et foyers agrégés :	792	768
dont coopératives et foyers non agrégés :	16	41
Nombre de coopérateurs :	144 618	144 741
Heures de bénévolat du siège départemental	850	850
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	16 374	15 213
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	9	9 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	473 660 €	441 733 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une hausse importante des dépenses liées aux activités éducatives des coopératives (+19%) et plus généralement des dépenses des coopératives qui ont été plus élevées que leurs recettes entraînant à nouveau un résultat des coopératives agrégé négatif (-245 K€).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AD OCCE DE L'ESSONNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-224 505,23	{ dont }	20 460,40 pour le siège départemental
			-244 965,63 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	23 832,53	{ dont }	10 080,00 pour le siège départemental
			13 752,53 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	77,17	{ dont }	77,17 pour le siège départemental
			pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	3 440 471,51	{ dont }	360 348,29 pour le siège départemental
			3 080 123,22 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
			3 889,04 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	67 597,15	{ dont }	2 275,70 pour le siège correspondant aux amortissements
			65 321,45 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	7 766 426,48	{ dont }	82,48 par C.R.F. agrégé.
			417 147,26 pour le siège départemental
soit en moyenne environ			
			7 349 279,22 pour les C.R.F. agrégés,
			9 279,39 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	7 990 931,71	{ dont }	396 686,86 pour le siège départemental
			7 594 244,85 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
			9 588,69 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-309,30 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	0,5
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,9	0,9
Total	2,9	2,4

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	773	264
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	33%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	705	642
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	21	79
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	808	802
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	6
Participants aux séances de formation (estimation)	117	121

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE L'ESSONNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 292	2 292			Fonds propres (avant affectation)	328 229	340 311
Terrains					Résultat du siege de l'association	20 460	-12 083
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	746	746			Total	348 689	328 229
Autres immobilisations corporelles	19 298	15 990	3 307	5 583	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	19 372	17 483
Total	22 336	19 029	3 307	5 583	Total	19 372	17 483
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 456		3 456	4 041	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	12 820	3 000	9 820	4 632	Fournisseurs	3 680	3 588
Comptes courants OCCE				93	Dettes fiscales et sociales	15 784	8 223
Autres créances	10 080		10 080		Comptes courants OCCE		
Trésorerie	360 348		360 348	342 595	Autres dettes	77	
Charges constatées d'avance	592		592	579	Produits constatés d'avance		
Total	387 296	3 000	384 296	351 939	Total	19 542	11 811
TOTAL	409 632	22 029	387 603	357 523	TOTAL	387 603	357 523

AD OCCE DE L'ESSONNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	245 941	231 726
Ventes de produits	2 494	2 537
Prestations de service et animations	37 238	37 051
Subventions d'exploitation	76 429	75 041
Dons et Mécénat		
Contributions financières	1 794	
Autres produits	7	15
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	363 903	346 370
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 238	1 145
Variation des stocks de fournitures à céder	585	663
Autres achats et charges externes	59 993	56 830
Aides financières	110 110	96 600
Impôts et taxes	6 748	1 406
Salaires	31 289	28 840
Charges sociales	11 102	10 238
Cotisations reversées	167 957	168 100
Autres charges		
Dotations aux amortissements	2 276	2 161
Dotations aux dépréciations et provisions	4 889	1 895
Report en fonds dédiés		
Total	396 187	367 877
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-32 284	-21 506
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	49 997	5 298
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	49 997	5 298
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	49 997	5 298
RESULTAT COURANT (I + II)	17 713	-16 208
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 247	4 125
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 247	4 125
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	500	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	500	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 747	4 125
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	20 460	-12 083
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	18 000	
Bénévolat	23 375	23 375
Total	41 375	23 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	18 000	
Personnel bénévole	23 375	23 375
Total	41 375	23 375

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 20 460,40 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la forte hausse des produits financiers tirés de la mutualisation et ayant permis au siège départemental de retrouver un résultat excédentaire.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	2 292,09			2 292,09
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 852,98			1 852,98
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	14 006,50			14 006,50
Mobilier de bureau	4 184,45			4 184,45
Immobilisations en cours				
Total	22 336,02			22 336,02

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice : NEANT

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	2 292,09			2 292,09
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 852,98			1 852,98
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	8 423,43	2 275,70		10 699,13
Mobilier de bureau	20%	4 184,45			4 184,45
Total		16 752,95	2 275,70		19 028,65

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Apprendre en jardinant	24,40
Apprendre en jouant	350,00
Journée de Léa	38,00
Pédagogie coopérative	60,00
Fichier délégué élève	65,00
Agendas coopératifs élèves C2	752,00
Agendas coopératifs élèves C3	422,40
Agendas coopératifs guides enseignants C2	75,00
Agendas coopératifs guides enseignants C3	115,50
Agendas coopératifs maternelle	680,00
Recharges agendas coopératifs maternelle	500,00
Jeux Place de la Loi	200,00
Gobelets réutilisables	<u>173,50</u>
	3 455,80

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	12 820,00	3 000,00	9 820,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	12 820,00	3 000,00	9 820,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Solde Agence de l'Eau 22/23 à recevoir	<u>10 080,00</u>
	10 080,00

7. Trésorerie

Obligations Bred	50 143,00
Parts sociales Bred	44 660,21
Banque Bred	16 586,08
Livret casden	112 395,51
Livret A	88 486,04
Intérêts à recevoir	48 070,93
Virement interne	<u>6,52</u>
	360 348,29

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2024	237,50
Abonnement SI bureautique Photocopieur	<u>354,00</u>
	591,50

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	17 482,58	1 889,48		19 372,06
Provisions pour charges	17 482,58	1 889,48		19 372,06
Immobilisations financières				
Usagers		3 000,00		3 000,00
Autres créances				
Provisions pour dépréciations		3 000,00		3 000,00
Total	17 482,58	4 889,48		22 372,06

Dotations / reprises d'exploitation	4 889,48
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	4 889,48

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Dettes Fournisseurs	92,12
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 588,00</u>
	3 680,12

6. Dettes fiscales et sociales

Personnel rémunération due	102,11
Congés payés	4 633,03
Urssaf	1 187,04
Retraite complémentaire	633,17
Prévoyance	36,51
Mutuelle	34,34
Charges sur congés payés	1 741,56
Prélèvement à la source	52,71
Uniformation	791,89
Impôt sur les produits financiers	<u>6 572,08</u>
	15 784,44

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Note de frais L. Sangiorgi	<u>77,17</u>
	77,17

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	144 618	144 741
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,54 €	0,44 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	245 850,60	231 585,60
Cotisations versées à la Fédération	167 756,88	167 899,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	167 756,88	167 899,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Agence de l'eau Seine Normandie	66 640,00	68 880,00
Trousse à projets	9 789,46	
Subventions communes		
Subventions agence Europe (Erasmus)		6 161,40
Total	76 429,46	75 041,40
Dont versées aux coopératives	62 989,46	63 561,40

3. Contributions financières

Contributions UR OCCE IDF **1 793,51**

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops (aide à projets + dépenses pédagogiques) 44 320,83
Subventions reversées aux coops (classes d'eau et trousse à projets) 65 789,46
Prise en charges de dépenses pour les coopératives 0,00
110 110,29

5. Produits exceptionnels

Solidarité entre les coops 3 247,08
3 247,08

6. Charges exceptionnelles

Don OCCE Guadeloupe 500,00
500,00

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :
Photocopieur Sharp MX4070V (614,40 € x 2 T) **1 228,80**

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Evry-Courcouronnes, de locaux situé 10 bis square Lamartine (environ 163 m²). Cette mise à disposition a été valorisée sur la base de 1500€/mois soit 18 000 €/an.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 850 heures de travail valorisées à 23 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque BRED :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BRED (convention du 11/02/2004) approuvée par l'assemblée générale du 05/01/2004. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	808	807
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 250 124,17 €	3 529 420,67 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	49 997,24	5 298,33 €
Montant des impôts dus par l'AD	6 094,62 €	780,12 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	43 902,62 €	4 518,21 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%